



Le changement climatique et la Convention sur l'eau

Guider l'adaptation

Le changement climatique est une réalité, tout comme le sont ses impacts. Entre 2000 et 2006, la fréquence des catastrophes dans le monde dues à des événements climatiques extrêmes a augmenté de 187 % par rapport à la décennie précédente. La plupart des pays de la CEE peuvent s'attendre à des effets préjudiciables, même si ceux-ci seront très inégaux d'une région à l'autre et même d'un bassin à l'autre.

En Europe septentrionale, certains impacts sont déjà visibles, notamment l'accélération des inondations, l'érosion et le retrait des glaciers. La baisse de l'enneigement menace les économies basées sur le tourisme hivernal et la modification du régime des eaux affecte le développement de l'énergie hydraulique et de l'agriculture. Les zones côtières sont confrontées aux impacts négatifs de l'élévation du niveau de la mer, notamment à l'intrusion saline dans les eaux souterraines côtières et à l'accroissement des débits fluviaux. Les zones humides pourraient tout simplement s'assécher.

En Europe méridionale, dans le Caucase et en Asie centrale, on s'attend à ce que la hausse des températures et la sécheresse menacent la disponibilité en eau, le potentiel hydroélectrique, le tourisme estival et la productivité agricole. En Europe centrale et orientale, on prévoit une baisse des précipitations estivales.

Dans l'ensemble de la région, le changement climatique menace la santé de l'homme, ralentit le développement et augmente la pauvreté, la mortalité infantile et la faim. Les inondations, les vagues de chaleur, les froids intenses et autres événements climatiques extrêmes traumatisent les individus et les exposent à des eaux contaminées et aux vecteurs de maladie.

Les écosystèmes de la région sont altérés par des changements de régime d'écoulement entraînant par exemple l'assèchement des zones humides, la modification des températures, la floraison d'algues et la disparition de certaines espèces. De tels changements pourraient provoquer la disparition de certains écosystèmes et perturber irréversiblement les services qu'ils rendent.

Les pays les moins développés sont parmi les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. De plus, la pauvreté largement répandue limite leur capacité d'adaptation.

Bien que les efforts internationaux tentent de ralentir et d'atténuer les effets négatifs du changement climatique, les résultats ne seront pas visibles avant longtemps. Dans ce contexte, l'adaptation au changement climatique est indispensable et urgente. Le défi est particulièrement difficile à relever dans les pays partageant une ressource vitale aussi étroitement liée au climat que l'eau. Il est à la fois sage et rentable de commencer à s'adapter dès aujourd'hui.

Pour être efficaces, les politiques d'adaptation doivent tenir compte du fait que le changement climatique n'est qu'une pression sur les ressources en eau parmi d'autres et doivent être menées dans cette optique. En cas de partage des eaux, les mesures d'adaptation doivent être développées et appliquées en coopération par toutes les parties prenantes et au niveau des bassins afin d'éviter les conflits, gaspillage de ressources et confusions.

La plupart des pays de la région de la CEE ne disposent pas de stratégies d'adaptation. Nombreux sont ceux qui manquent des ressources, des connaissances et/ou de la capacité nécessaires pour les développer. C'est la raison pour laquelle les Parties à la Convention sur l'eau ont décidé d'élaborer des lignes directrices sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières, incluant la gestion des risques d'inondation et de sécheresse.

En collaboration avec le Protocole sur l'eau et la santé, des experts ont rédigé un document expliquant comment adapter la gestion de l'eau au changement climatique dans la région de la CEE et ailleurs. Les lignes directrices destinées aux gestionnaires et décideurs expliquent comment les pays peuvent mettre en œuvre la Convention sur l'eau dans le contexte du changement climatique et face aux incertitudes croissantes. Le document présente une approche progressive permettant d'évaluer les impacts du changement climatique et de développer des réponses politiques, stratégiques et opérationnelles appropriées en termes d'adaptation. Il s'agit toutefois d'une feuille de route générale qui doit être adaptée aux situations locales spécifiques.

Les étapes vers l'adaptation

Les Directives couvrent les points suivants :

Principes généraux et cadre politique, institutionnel et juridique global nécessaire pour une planification et une mise en œuvre efficaces de l'adaptation ;

Besoins d'information pour évaluer l'impact climatique sur la disponibilité en eau et les services liés à l'utilisation de l'eau, en associant des modèles et des scénarii climatiques à des modèles hydrologiques au niveau des bassins ;

Évaluation de la vulnérabilité du niveau national au niveau local pour identifier les lieux, populations et écosystèmes fortement exposés au risque, les sources de leur vulnérabilité et les manières dont le risque peut être réduit ou éliminé ;



Développement de **mesures d'adaptation** concernant :

- ▶ **La prévention**, y compris plans d'action et législation, pour anticiper les pires effets des événements extrêmes tels que la sécheresse et les inondations,
- ▶ **L'amélioration de la résistance ou de la résilience** des réseaux d'alimentation en eau en améliorant l'irrigation, la désalinisation, le bilan hydrologique, la sécurité des barrages, l'aménagement du territoire, etc.,
- ▶ **La préparation aux événements extrêmes** par le biais de la sensibilisation, du partage équitable des ressources en eau et de la gouvernance associée,
- ▶ **La réponse aux événements extrêmes** incluant les mesures d'évacuation, les soins médicaux d'urgence et la distribution d'eau potable. Inclut aussi les dispositions relatives à la gestion des risques, au développement institutionnel, à la formation d'urgence et à la diffusion d'informations,
- ▶ **La préparation au rétablissement ou à la gestion postérieure** incluant la réhabilitation, la reconstruction, la législation, la collecte et la diffusion d'informations.

Financement des stratégies d'adaptation pour garantir leur solidité économique, leur efficacité et leur durabilité ;

Évaluation des stratégies d'adaptation pour identifier les contraintes et les obstacles à leur mise en œuvre et évaluer leurs résultats et leur efficacité économique.

Climat et santé

Le Protocole sur l'eau et la santé de la Convention sur l'eau vise à contrôler les maladies liées à l'eau par le biais d'une meilleure gestion de l'eau. Sachant que sa mise en œuvre sera fortement affectée par les impacts du changement climatique, l'adaptation doit être prise en compte lors de l'implémentation des dispositions, notamment celles relatives à l'eau potable, à l'assainissement, aux systèmes d'alerte précoce et à la surveillance des maladies liées à l'eau.

De la théorie à la pratique

Des projets pilotes sont en cours pour concrétiser les objectifs et les politiques de la Convention relatifs au changement climatique par des actions sur le terrain. Pour aider les pays à développer leurs stratégies d'adaptation, la Convention sur l'eau encourage aussi l'échange d'expériences face au changement climatique et le développement d'une base de connaissances sur les impacts attendus et les mesures d'adaptation mises en œuvre dans la région de la CEE.

<http://www.unece.org/env/water/>